

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 A 18 H.30

O B J E T

Administration Générale
Frais de mission

66130

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Étaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints, MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTEAU, GACHET, REIX, DOMEQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire : M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Des cérémonies officielles auront lieu à MONASTIR (Tunisie) à partir du 1er août 1966 à l'occasion de la fête nationale tunisienne. M. le Député-Maire et Mme de LIPKOWSKI ont été invités à représenter ROYAN qui est jumelée avec MONASTIR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'intérêt que représente pour la Ville de ROYAN cette manifestation officielle,

DECIDE :

- de mandater M. le Député-Maire et Madame pour représenter la Ville de ROYAN à ces cérémonies.
- de prendre en charge les frais de déplacement par avion pour deux personnes, aller et retour.
- dit que la dépense sera imputée sur le chapitre 934 art. 667.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



VU
Le Sous-Prefet.



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,